ACADÉMIE
DE REIMS
Liberté
Égalité
Fraternité

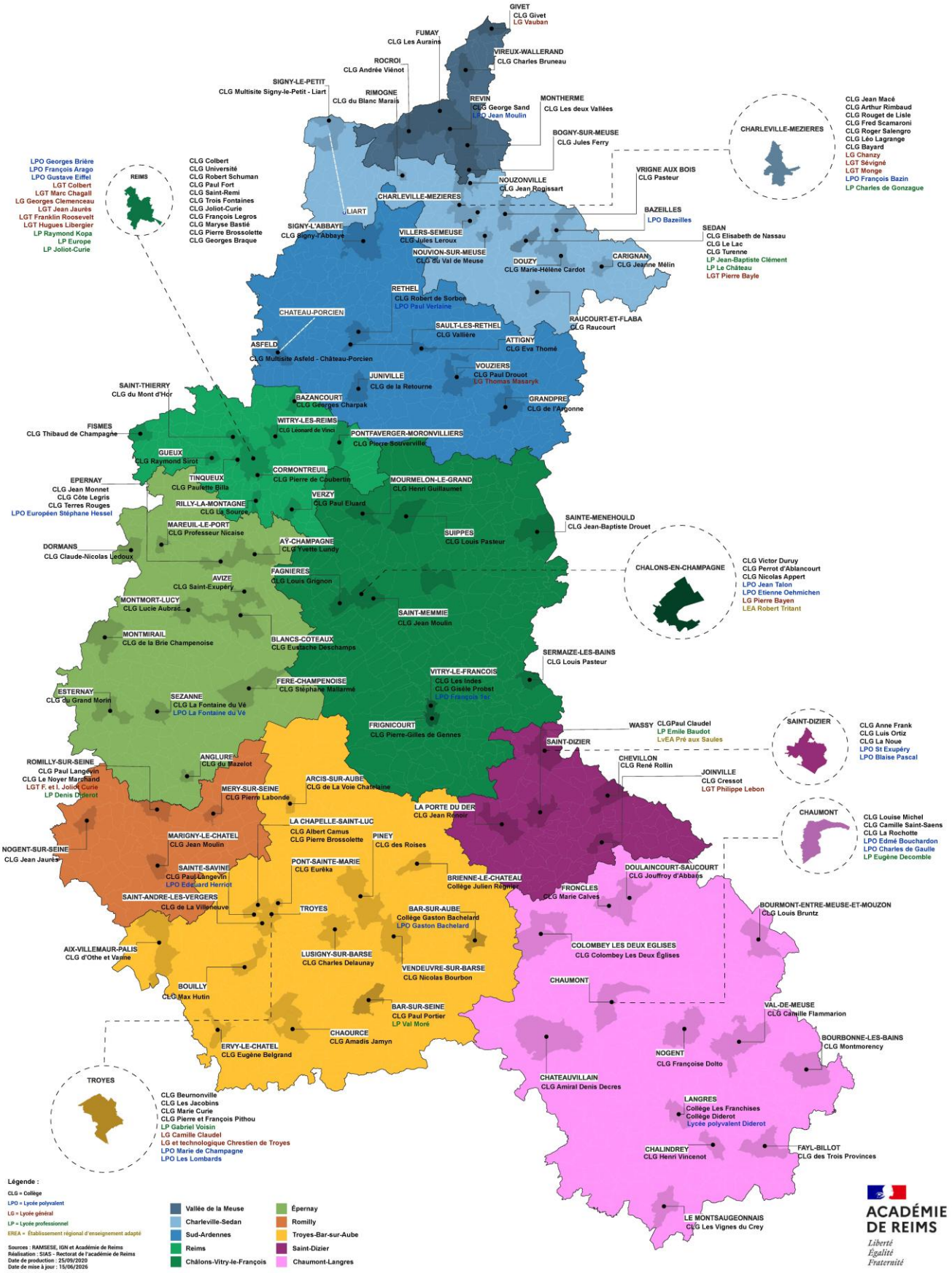


Accueil des lauréats des concours d'enseignement et d'éducation

Rentrée 2026

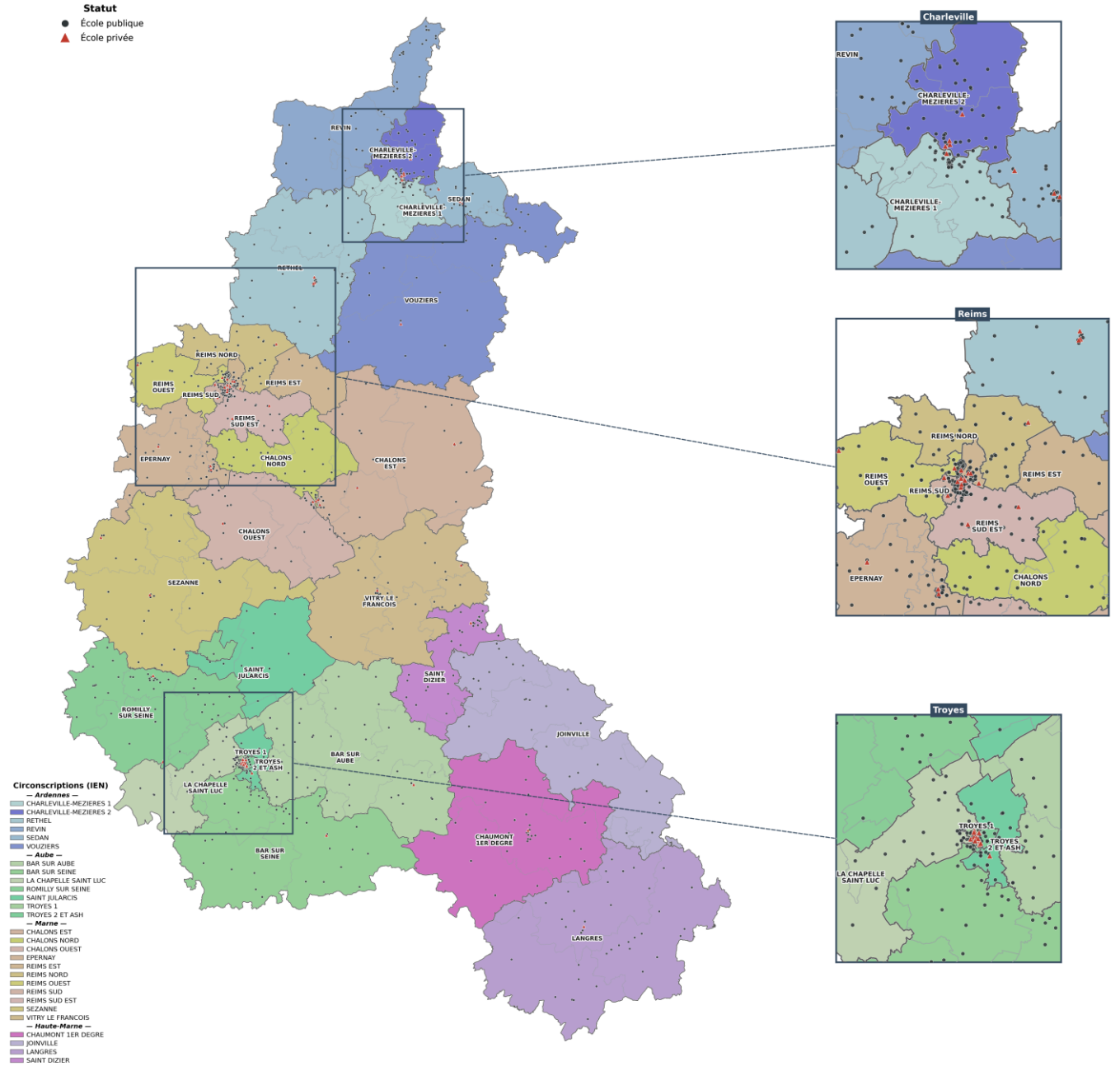
Académie de Reims :

Les établissements publics du second degré et les bassins de formation



Académie de Reims :

Les écoles du premier degré et les circonscriptions IEN



Sources : Annuaire de l'éducation (data.education.gouv.fr) ; circonscriptions du 1er degré, Rectorat de l'Académie de Reims ; limites EPCI, IGN ADMIN EXPRESS COG
Effectif : 1003 écoles — Réalisation : Rectorat de l'Académie de Reims

SOMMAIRE

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE REIMS 5

L'ÉDITO DU RECTEUR 6

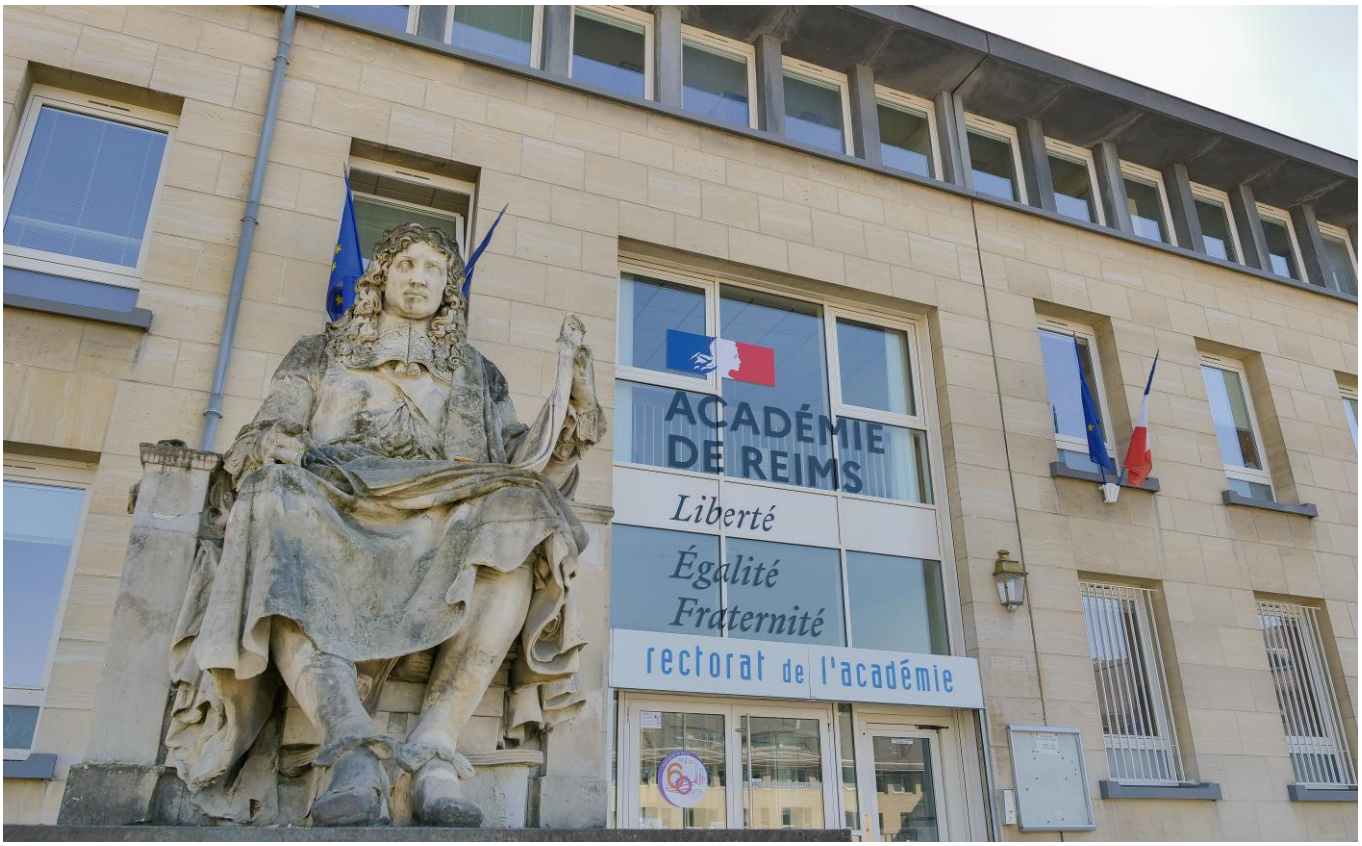
L'ACADÉMIE OÙ JE VAIS ENSEIGNER ET ME FORMER 7

Le pilotage pédagogique 7
Le numérique éducatif 8
L'action éducative 10

MES OUTILS ET MES RESSOURCES DE PROFESSEUR STAGIAIRE OU DE CPE 10

Mon dossier administratif 11
Mes outils numériques 12
Ma formation 15
Mes contacts 18

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE REIMS



L'ÉDITO DU RECTEUR



Je tiens à vous adresser mes plus sincères félicitations pour votre réussite aux concours de recrutement de l'Éducation nationale et à vous souhaiter la bienvenue dans cette institution, mais aussi dans notre académie pour ceux d'entre vous qui viennent d'autres territoires.

Devenir un personnel d'enseignement ou d'éducation dans l'École de la République n'est pas anodin. C'est un engagement. Car si l'École est le lieu où se forgent des esprits éclairés par le savoir et la raison, elle est aussi le lieu où s'apprennent et se partagent les valeurs et les principes qui sont au fondement de notre modèle républicain.

Vous ne l'ignorez pas, la Nation et la société attendent beaucoup de l'École et de ses personnels. Il vous faudra donc relever le défi de l'exigence. Pour ce faire, vous ne serez pas seuls. Tout au long de cette année vous serez épaulés par de nombreux personnels expérimentés, professeurs, CPE, chefs d'établissement, inspecteurs, formateurs, personnels de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ). Les services académiques et les corps d'inspection seront à vos côtés pour vous accompagner dans vos prises de fonction.

Le dessein du livret que vous avez entre les mains est de vous aider dans la découverte et la compréhension de votre nouvel environnement professionnel. Il a été conçu comme un guide pratique. Vous y trouverez des informations au plus près de vos besoins pour faciliter votre entrée dans le métier de personnel de l'enseignement et de l'éducation.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une belle et enthousiasmante rentrée.



Vincent Stanek

Recteur de l'académie de Reims

L'ACADÉMIE OÙ JE VAIS ENSEIGNER ET ME FORMER

LE PILOTAGE PÉDAGOGIQUE



Le pilotage pédagogique a pour objectif de permettre aux enseignants de monter en compétences et d'œuvrer au service de la réussite des élèves, dans le cadre des attentes institutionnelles posées par le niveau national et le projet académique.

Ce pilotage se décline à tous les niveaux : académique, départemental, en circonscription, au sein d'un réseau d'éducation prioritaire ou encore au niveau de l'établissement. Il est de la responsabilité partagée des inspecteurs et des chefs d'établissement.

Différents leviers du pilotage pédagogique existent :

- Le cadre réglementaire et les préconisations pédagogiques ;
- Les projets à caractère pédagogique (projet académique, projet de réseau, projet d'établissement, projet d'école) ;
- Le management des équipes et des personnels par le pilotage des instances ;
- L'animation pédagogique sous la responsabilité des corps d'inspection ;
- La formation des personnels : certaines formations sont à candidature libre, aux choix des enseignants, d'autres concernent un public désigné pour répondre à des besoins clairement identifiés dans les territoires ou les établissements.
- La diffusion d'outils, de ressources, de pratiques dont l'efficience est reconnue.

LES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Des repères et des ressources réglementaires et pédagogiques à destination des professeurs sont disponibles sur le site Eduscol.

Le portail pédagogique académique propose différentes ressources illustrant les orientations académiques arrêtées par le recteur (en libre accès ou en accès authentifié).

Canopé met également à disposition des personnels enseignants et d'éducation des documents pédagogiques.

Des outils et ressources pédagogiques sont également à votre disposition sur e-INSPÉ, la plateforme nationale de formation en ligne, pensée pour aider les enseignants à relever les défis du métier et les accompagner dès leurs premiers pas et tout au long de leurs carrières.



LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Le numérique éducatif fait désormais partie intégrante de l'environnement professionnel des personnels d'enseignement et d'éducation. Il contribue à faire évoluer les pratiques pédagogiques, à diversifier les situations d'apprentissage, à mieux accompagner les élèves et à développer leur autonomie, leur esprit critique et leur citoyenneté numérique.

Dans le cadre de la stratégie du numérique pour l'éducation 2023-2027, les usages numériques doivent être pensés au service des apprentissages, de l'inclusion, de la différenciation pédagogique et de la réussite de tous les élèves. Ils s'inscrivent également dans une attention constante à la protection des données, à la sobriété numérique, à l'accessibilité et à la construction d'une culture numérique commune.

L'académie de Reims dispose d'environnements numériques de travail adaptés aux différents niveaux d'enseignement : L'ENT écoles dans le premier degré et Mon bureau numérique – MBN pour les collèges et lycées. Ces espaces constituent des points d'entrée structurants pour les usages pédagogiques, la communication avec les élèves et les familles, l'accès aux ressources et la continuité du travail engagé en classe.

Pour les collèges et lycées, Moodle, accessible via l'ENT, permet de construire des parcours d'apprentissage, de proposer des activités différenciées, de suivre les progrès des élèves et de favoriser leur engagement. Les manuels numériques, banques de ressources et services pédagogiques sont quant à eux accessibles via le GAR – Gestionnaire d'accès aux ressources, intégré aux ENT à travers le médiacentre. Ce cadre sécurisé facilite l'accès des enseignants et des élèves aux ressources tout en garantissant la protection des données personnelles.

Le projet Lycée 4.0, porté par la Région Grand Est, accompagne l'équipement et les usages numériques dans les lycées, en lien avec les collectivités territoriales et les équipes éducatives. Il contribue au développement des manuels et ressources numériques, accessibles dans l'environnement de travail des élèves et des enseignants.

Le numérique éducatif s'appuie également sur les communs numériques de l'éducation nationale, qui favorisent la mutualisation entre enseignants, la coopération, la souveraineté numérique et le partage de ressources éducatives libres. Parmi ces communs, la plateforme Apps.éducation.fr donne accès à des services professionnels utiles au quotidien, comme le stockage et le partage de fichiers, la rédaction collaborative, la visioconférence ou la publication de contenus. Éléa permet de concevoir et de proposer aux élèves des parcours pédagogiques scénarisés, accessibles notamment depuis les ENT. Capytale est dédié à la création et au partage d'activités de codage, de sciences et de STIAM. La Forge des communs numériques éducatifs offre un espace collaboratif où les enseignants peuvent trouver, créer, améliorer et partager des logiciels ou ressources éducatives libres. Ces communs complètent les outils utilisés dans les écoles et établissements, comme l'ENT, Mon Bureau Numérique dans le second degré, Moodle, ou encore les ressources et manuels numériques accessibles via le GAR.

Les compétences numériques des élèves sont développées progressivement tout au long de la scolarité, notamment dans le cadre du cadre de référence des compétences numériques et de la certification Pix. Elles concernent la recherche et l'évaluation de l'information, la communication, la création de contenus, la protection des données, la sécurité, la résolution de problèmes et l'exercice d'une citoyenneté éclairée dans un environnement numérique.

L'intelligence artificielle constitue enfin un enjeu majeur pour l'École. Elle interroge les pratiques d'enseignement, l'évaluation, l'accompagnement des élèves, la formation à l'esprit critique, l'éducation aux médias et à l'information, ainsi que les questions éthiques et juridiques liées aux données, aux biais, aux sources et à la transparence des usages. Dans l'académie et la région académique, ces enjeux font l'objet d'un accompagnement spécifique, notamment à travers les actions de la DRANE et l'Observatoire régional de l'intelligence artificielle en éducation. L'objectif est d'aider les personnels à comprendre ces technologies, à en identifier les apports et les limites, et à accompagner les élèves vers des usages raisonnés, explicites et responsables

Apprendre avec le numérique, c'est apprendre à l'utiliser avec mesure, responsabilité et esprit critique.



L'ACTION ÉDUCATIVE

Parcours citoyen

De l'école au lycée, le parcours citoyen permet d'aborder et structurer les grands champs de l'éducation à la citoyenneté. Adossé à l'ensemble des enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique et l'éducation aux médias et à l'information, il vise à la construction progressive, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.



Parcours avenir

Le parcours Avenir s'adresse à tous les élèves de la 6e à la terminale. Son objectif est de permettre aux élèves de mieux comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, pour pouvoir se projeter dans l'avenir et faire des choix d'orientation scolaire et professionnelle raisonnés et éclairés tout au long de leur vie.



UNE ÉCOLE QUI OFFRE AUX ÉLÈVES UN PARCOURS ÉDUCATIF

La conduite de l'action éducative se concrétise pour les élèves tout particulièrement par la construction pendant leur scolarité de

4 parcours éducatifs.

Parcours éducatif de santé



Le parcours éducatif de santé s'adresse à tous les élèves de la maternelle à la terminale.

Ce parcours a pour objectif de permettre à chaque élève de prendre en charge sa propre santé de façon autonome et responsable.

Il s'organise autour de trois axes :

- un axe d'éducation à la santé qui définit les compétences à acquérir à chaque niveau de la scolarité (en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture) ;
- un axe de prévention centré sur les problématiques de santé prioritaires ;
- un axe de protection de la santé qui vise à offrir aux élèves des conditions favorables à leur scolarité et leur bien-être (accès et offres de soins, accompagnement social et psychologique, environnement, etc.).

Parcours d'éducation artistique et culturelle

Ce parcours conjugue et met en cohérence l'ensemble des connaissances acquises, des pratiques expérimentées et des rencontres organisées dans le cadre des enseignements et des actions éducatives artistiques et culturelles.

> en savoir plus sur l'éducation artistique et culturelle dans l'académie



MES OUTILS ET MES RESSOURCES DE PROFESSEUR STAGIAIRE OU DE CPE

MON DOSSIER ADMINISTRATIF

Ma prise en charge administrative et financière

Votre attention est attirée sur l'importance de transmettre dès que possible, et **impérativement pour le 20 juillet 2026**, au service ressources humaines (RH) de votre département (premier degré) ou du rectorat (second degré) tous les documents nécessaires à votre prise en charge administrative et financière.

Si votre dossier n'est pas transmis complet à la date du **20 juillet**, le versement du traitement en septembre ne pourra pas être assuré.

Mon dossier de classement

Le classement permet de tenir compte, le cas échéant, de services antérieurs effectués en qualité de fonctionnaire ou d'agent non titulaire, afin d'être classé à un échelon supérieur. Vous devez retourner votre dossier de classement même si vous n'avez effectué aucun service antérieur (état néant). Ce dossier est à remettre à votre chef d'établissement pour **le 30 septembre 2026**.
> http://www.ac-reims.fr/stagiaires

L'action sociale

Découvrez les aides et prestations d'action sociale dont peuvent bénéficier les agents de l'Éducation nationale dans le domaine de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs.
> en savoir plus sur les prestations d'action sociale en faveur des personnels

Le service social des personnels

Les assistantes sociales des personnels accueillent, écoutent, conseillent et accompagnent tous les personnels dans une démarche de résolution de problèmes, pour élaborer avec eux des réponses à leurs préoccupations, qu'elles soient d'ordre professionnel, personnel, familial. > en savoir plus

Mon affiliation à la sécurité sociale

La MGEN gère le régime obligatoire de la Sécurité sociale des fonctionnaires d'État. Fonctionnaire stagiaire à la rentrée, vous devez donc vous affilier sans tarder auprès du Centre de Sécurité sociale MGEN (centre 506) du département de votre lieu de travail, afin que la prise en charge Sécurité sociale de vos frais de santé soit effective. Pour faciliter vos démarches, prenez dès à présent rendez-vous auprès de votre conseiller MGEN.
Pour prendre RDV, contactez MGEN au 3676 (service gratuit + prix de l'appel) ou cliquez sur le lien ci-après : Sécurité sociale MGEN

Par ailleurs, depuis le 1er mai 2026, la MGEN gère le contrat collectif de santé obligatoire (complémentaire santé). Vous trouverez toutes les informations utiles via le lien suivant : https://www.mgen.fr/psc-agents-en-esr-js/.

Vos contrats collectifs de santé obligatoire et de prévoyance à adhésion facultative : mode d'emploi

L'indemnité forfaitaire de formation (IFF) pour les stagiaires remplissant les conditions

L'indemnité forfaitaire de formation est allouée aux personnels enseignants et d'éducation stagiaires, dans le cadre de leur période de formation à l'Inspé. Elle est exclusive du remboursement des frais de déplacement.

Pour pouvoir en bénéficier, vous devez remplir les conditions cumulatives suivantes :

- votre période de mise en situation professionnelle doit être accomplie en établissement à raison d'un demi-service ;
- la commune de votre lieu de formation au sein de l'enseignement supérieur doit être distincte de votre établissement d'affectation et de la commune de votre résidence familiale. Constituent une seule et même commune, toute commune et ses communes limitrophes desservies par des moyens de transports publics de voyageurs.



Par ailleurs, l'IFF c'est :

- un taux annuel : 1 100 euros (versement mensuel sur 10 mois) ;
- aucune demande à formuler, l'indemnité vous est versée directement ;
- une attribution par les services gestionnaires, si vous remplissez les conditions ;
- la possibilité d'y renoncer en faisant la demande auprès du service ressources humaines de votre département (premier degré) ou du rectorat (second degré), pour bénéficier d'une indemnisation selon les règles applicables aux missions si vous jugez ce dispositif plus favorable. Ce choix est définitif.

MES OUTILS NUMÉRIQUES

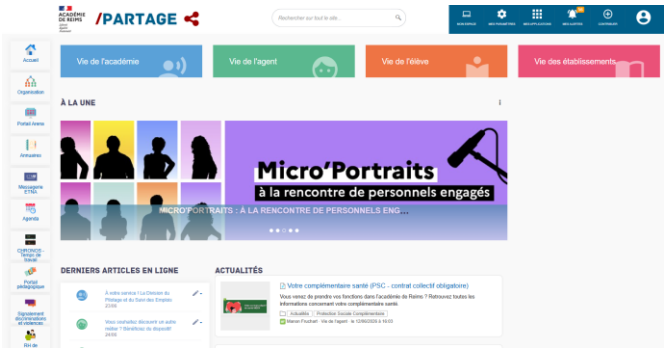
En tant qu'agent de l'académie en formation, vous disposez d'un environnement numérique professionnel et universitaire :

Pour vous connecter à ce système d'information, utilisez :

- votre identifiant (en général, initiale du prénom suivi du nom de famille) ;
- exemple : Brigitte Dupont s'écrira bdupont ;
- votre mot de passe à personnaliser (NUMEN initialement).

L'intranet académique Partage

/PARTAGE L'intranet académique Partage est réservé aux personnels de l'académie de Reims. Il est conçu pour vous permettre de gagner du temps dans vos recherches d'informations ainsi que dans l'accomplissement des procédures.



Le menu de l'intranet (vie de l'académie, vie de l'agent, vie de l'élève) vous permet d'accéder aux informations nécessaires à l'accomplissement de vos missions.

> https://partage.ac-reims.fr/

KRIST@L
Des équipes à votre service

Pour bénéficier d'une assistance ou effectuer une demande liée aux services numériques, l'académie met à disposition un centre de service Krist@l. Cet outil facilite la prise en charge et le suivi des demandes. Le lien vers Krist@l est disponible depuis l'intranet Partage.

La messagerie académique



La messagerie professionnelle est la seule que vous devez utiliser dans vos échanges avec les services. Vous devez la consulter quotidiennement car elle est votre lien direct avec l'administration.

La connexion à votre messagerie en ligne s'effectue à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe académique. Le mot de passe est initialement le NUMEN. Merci de le modifier lors de votre première connexion.

Vous avez également la possibilité de configurer vos appareils informatiques pour recevoir vos courriels sur ordinateur, tablette ou téléphone.

Le lien vers la messagerie professionnelle ETNA est disponible depuis l'intranet Partage.

> Pour plus d'informations sur la messagerie professionnelle, consultez les tutoriels nationaux.

> Les règles d'usages du système d'information sont consultables sur l'intranet.



Les outils pédagogiques et collaboratifs de l'Éducation nationale

Le portail apps.education.fr met à disposition des agents de l'Éducation nationale un ensemble de services numériques partagés, accessibles avec un compte professionnel. Ces outils permettent notamment de créer des classes virtuelles, partager des fichiers, collaborer sur des documents, rédiger à plusieurs, publier des contenus, héberger des vidéos, réaliser des questionnaires ou organiser des réunions.

Ces services constituent une alternative institutionnelle et sécurisée aux outils grand public. Ils doivent être privilégiés dès lors qu'ils répondent aux besoins professionnels, notamment pour protéger les données des élèves et des personnels.

Les outils interministériels de la DINUM

Les agents publics peuvent également accéder à des services proposés par la DINUM dans le cadre de la Suite numérique de l'État. Ces outils facilitent la collaboration entre agents et partenaires publics dans un cadre sécurisé :

· Visio, pour organiser des réunions à distance ;

· Docs, pour rédiger et partager des documents collaboratifs ;

· Tchap, messagerie instantanée sécurisée destinée aux agents publics ;

· d'autres services de la Suite numérique selon les besoins professionnels.

Ces outils peuvent être utiles pour travailler avec des équipes interservices, des partenaires institutionnels ou des collectifs professionnels, dans le respect des règles de sécurité et de confidentialité.

Le bureau virtuel de l'Inspé, une plateforme à votre disposition

Le Bureau Virtuel de l'URCA est un espace d'informations accessible à tous les étudiants inscrits à l'Inspé. Il comprend : votre messagerie électronique prenom.nom@etudiant.univ-reims.fr, un espace personnel sur l'intranet « mes cours » qui permet l'accès aux ressources déposées par vos formateurs (cours en ligne, emplois du temps, etc.), le programme et les modalités de contrôle de connaissances de votre formation, vos informations de scolarité.

Cette plateforme sera uniquement accessible une fois votre inscription administrative terminée. Dans cette attente, l'Inspé met à votre disposition (disponible dès juin) une page d'information (cf. onglet

Fonctionnaires Stagiaires) :

> http://www.univ-reims.fr/inspe

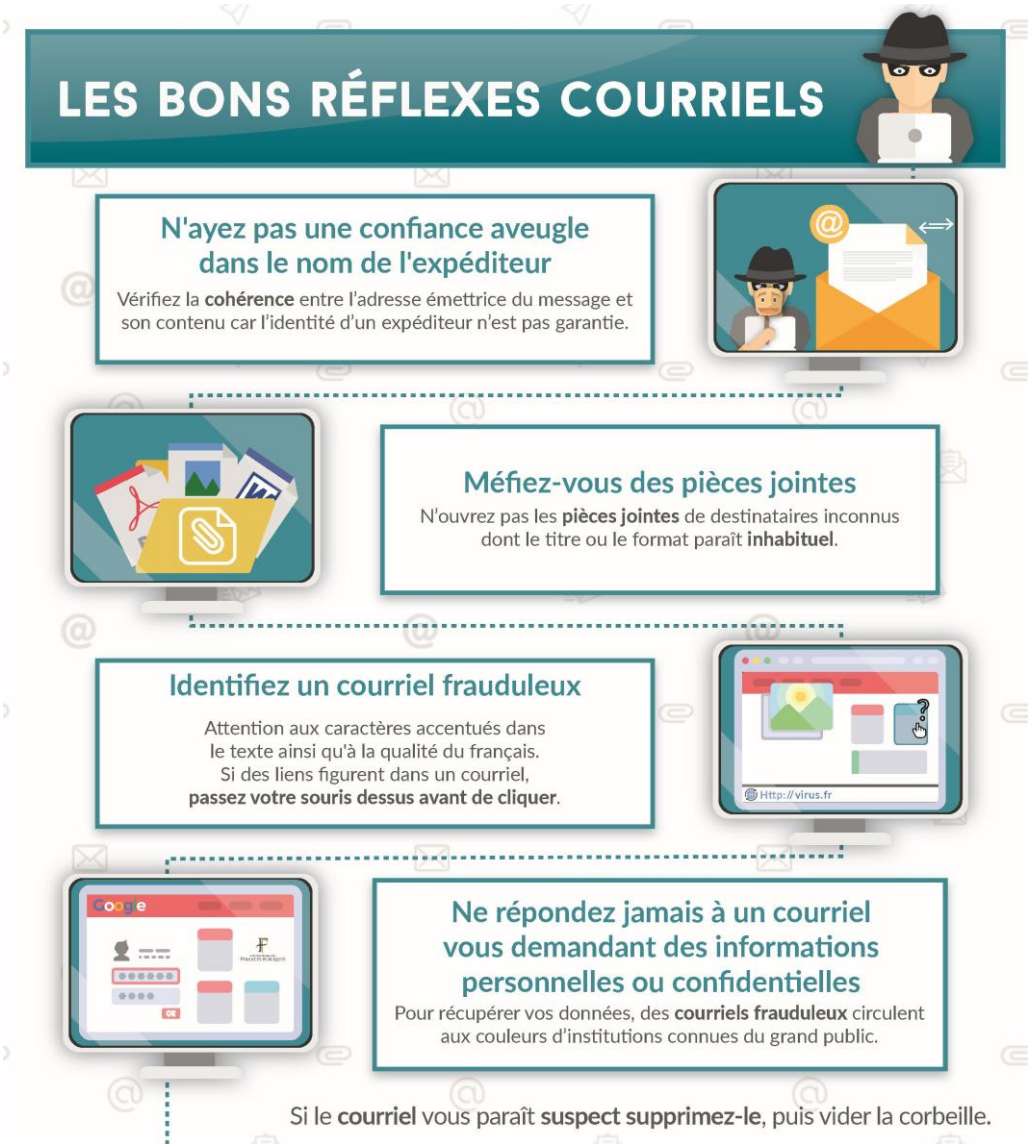
Vous allez devoir finaliser votre inscription administrative à l'Inspé pour avoir accès à l'ensemble des applicatifs universitaires (compte wifi, Bureau Virtuel, adresse de messagerie) et documents nécessaires à la formation (programmes de l'année de formation, emplois du temps, etc.).

Les instructions concernant la réinscription vous seront fournies ultérieurement.

éduscol

ACADÉMIE DE REIMS
Liberté
Égalité
Fraternité
pedagogie.ac-reims.fr

RESEAU-CANOPE.FR
CANOPÉ
LE RÉSEAU DE CRÉATION ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES



MA FORMATION

La formation à l'Inspé permet de créer une culture partagée par tous les futurs personnels enseignants et d'éducation, des enseignements disciplinaires et didactiques, une formation à l'usage pédagogique des outils et ressources numériques.

Elle prend appui sur le référentiel de compétences professionnelles* et sur des savoirs issus de la recherche. Votre formation est assurée par des équipes pluri-catégorielles (universitaires, personnels de l'Éducation nationale, etc.).



À compter de septembre 2026, les lauréats des concours enseignants à bac + 3 titulaires d'une licence sont affectés pour deux années de formation en master enseignement et éducation (M2E). Ils ont le statut d'élève fonctionnaire en M2E 1ère année et deviennent fonctionnaires stagiaires lors de la deuxième année.

Les lauréats, s'ils possèdent un bac +4, un bac +5, ou sont dispensés de titre, peuvent bénéficier d'un parcours adapté, suite à l'étude de leur situation lors de la commission de positionnement. Soit ils suivront le parcours en 2 ans, soit ils le suivront en 1 an et seront fonctionnaires stagiaires dès la première année.

Élèves fonctionnaire :

Les lauréats réalisent leur formation en master M2E 1 à l'Inspé, laquelle comprend douze semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée (Sopa). Le calendrier définit par l'INSPE, figurant sur son site, est mis à jour régulièrement

Fonctionnaires stagiaires :

Selon leur situation, leur parcours de formation s'inscrit au sein d'un parcours de formation adapté, entre une mise en responsabilité en établissement ou école et une formation à l'Inspé au sein d'un diplôme inter-universitaire (DIU « Entrée dans le métier ») ou d'un parcours de formation de 10 à 20 jours, adapté à leur précédent parcours, organisé conjointement par l'Inspé et l'École Académique de la Formation (EAFC).

Fonctionnaire stagiaire dispensé de diplôme ou titulaire d'un master autre que MEEF

Votre parcours de formation adapté est prescrit par la commission académique*. Il se compose d'Unités d'Enseignement consacrées à la didactique, aux savoirs transversaux et aux espaces collectifs réflexifs (analyse de pratiques). Votre inscription administrative à l'Inspé se fait dans le cadre d'un diplôme inter-universitaire (DIU).

Vous bénéficiez d'un accompagnement par un tuteur de l'Éducation nationale.

Fonctionnaire stagiaire titulaire d'un master MEEF (postérieur à 2014)



Votre parcours de formation adapté est prescrit par la commission académique*. Il comprend de 10 à 20 jours de formation, dispensés par l'INSPE et les corps d'inspection dans le cadre du parcours temps plein

Vous bénéficiez d'un accompagnement par un tuteur de l'Éducation nationale.

* Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Organisation de la formation au cours de l'année scolaire

L'école et l'établissement : des lieux de formation

La formation initiale prévoit :

- pour les élèves fonctionnaires, un stage en SOPA en complément de la formation en M1 à l'INSPE ;
- pour les fonctionnaires stagiaires, un stage en responsabilité à mi-temps dans la classe, en alternance avec les cours dispensés à l'Inspé, ou un stage en responsabilité à temps plein avec un complément de formation de 10 à 20 jours.

Ce moment où vous êtes face aux élèves vous permet de faire le lien entre les contenus enseignés à l'Inspé et les gestes professionnels tels que les modalités pédagogiques à mobiliser pour permettre aux élèves d'apprendre.

Votre participation à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'école ou de l'établissement et votre implication dans l'équipe contribuent à la construction de vos compétences professionnelles. Vous bénéficiez de l'expérience des autres enseignants et de la réflexion collective pour vous enrichir.

Le directeur d'école ou le chef d'établissement qui doit veiller au meilleur accueil de chaque stagiaire et à son intégration optimale dans l'équipe est votre interlocuteur de proximité privilégié.

Ressources à votre disposition durant votre année de formation à l'Inspé

Pour en savoir plus sur votre parcours adapté au sein de l'Inspé, consultez les informations de rentrée (en fonction de votre concours) à l'adresse suivante :

> https://www.univ-reims.fr/inspe (onglet « Formation » puis « Stagiaires Éducation nationale »)

Organisation hebdomadaire pour les fonctionnaires stagiaires

<table>
<tr><th colspan="2" rowspan="2"></th><th colspan="5">1er degré</th></tr>
<tr><th>Lundi</th><th>Mardi</th><th>Mercredi</th><th>Jeudi</th><th>Vendredi</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Fonctionnaires stagiaires à mi-temps</td><td>Matin</td><td rowspan="2">Formation : stage en responsabilité en école</td><td rowspan="2"></td><td>Formation : DSDEN
Formation à l'Inspé</td><td rowspan="2">Formation à l'Inspé</td><td rowspan="2"></td></tr>
<tr><td>Après-midi</td><td>Formation à l'Inspé</td></tr>
</table>

		2d degré et encadrement éducatif (CPE)					
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Fonctionnaires stagiaires à mi-temps	Matin	Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation à l'Inspé		Formation à l'Inspé	Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation : stage en responsabilité en établissement
	Après-midi				Formation : stage en responsabilité en établissement		

		2d degré / Parcours EPS uniquement					
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Fonctionnaires stagiaires à mi-temps	Matin	Formation à l'Inspé	Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation à l'Inspé	Formation : stage en responsabilité en établissement		Formation : stage en responsabilité en établissement
	Après-midi						

		2d degré / certifiés et agrégés de lettres et de mathématiques affectés en collège					
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Fonctionnaires stagiaires à mi-temps	Matin	Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation à l'Inspé	Formation à l'Inspé	Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation : stage en responsabilité en établissement
	Après-midi		Formation à l'Inspé		Formation : stage en responsabilité en établissement		

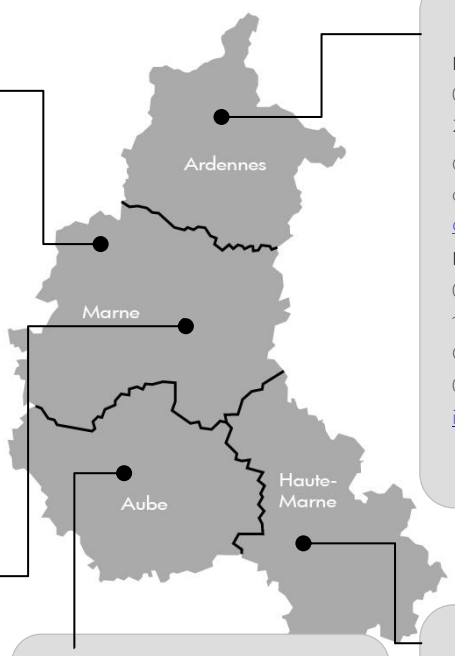
MES CONTACTS

Reims

Rectorat
03.26.05.69.69
1, rue Navier - 51082 Reims cedex
accueil@ac-reims.fr
Inspé pilotage formation
inspe-scol.diu@univ-reims.fr
Siège : 03.26.50.59.59
23, rue Clément Ader (ZI Farman)
51100 Reims
Inspé, site de formation 2D :
11, rue Gabriel Voisin – 51100 Reims

Charleville-Mézières

DSDEN 08
03.24.59.71.50
20, avenue François Mitterrand
CS 90101 - 08011 Charleville-Mézières cedex
dsden08@ac-reims.fr
Inspé site de formation 1D
03.24.33.37.40
11 rue des Droits de l'Enfant
Campus Sup Ardenne
08000 Charleville-Mézières Cedex
inspe-secretariat.charleville@univ-reims.fr



Châlons-en-Champagne

DSDEN 51
03.26.68.61.26
Cité administrative Tirlet
51036 Châlons-en-Champagne cedex
dsden51@ac-reims.fr
Inspé site de formation 1D
03.26.65.18.75
Campus Ilôt des Savoirs – Chaussée du port
51000 Châlons-en-Champagne
inspe-centre.chalons@univ-reims.fr

Troyes

DSDEN 10
03.25.76.22.22
30 rue Mitantier
10000 Troyes
dsden10@ac-reims.fr
Inspé site de formation 1D
03.25.82.01.34
6, avenue des Lombards - 10000 Troyes
inspe-secretariat.troyes@univ-reims.fr

Chaumont

DSDEN 52
03.25.30.51.51
21, boulevard Gambetta - BP 2070
52903 Chaumont - cedex 9
dsden52@ac-reims.fr
Inspé site de formation 1D
03.25.03.60.08
4, rue du 14 juillet – 52000 Chaumont
inspe-secretariat.chaumont@univ-reims.fr

Rectorat

École Académique de la Formation Continue (EAFC)

eafc@ac-reims.fr | 03.26.05.69.67

Les inspecteurs de l'Éducation nationale, chargés d'une circonscription du premier degré (IEN CCPD)

Ardennes | Aube | Marne | Haute-Marne

Les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)

ce.inspecteurs@ac-reims.fr
secrétariat : 03.26.05.68.21
> consulter la liste des IA-IPR de l'académie de Reims

Les inspecteurs de l'Éducation nationale des enseignements généraux et des enseignements techniques et professionnels (IEN ET/EG)

ce.inspecteurs@ac-reims.fr
secrétariat : 03.26.05.68.29
> consulter la liste des IEN ET/EG de l'académie de Reims

Conseils, écoute, accompagnement pour aborder les points potentiellement sensibles des programmes et prévenir les contestations d'enseignement.
Contacter la cellule d'appui pédagogique :
appui.pedagogique@ac-reims.fr

Ressources humaines

Coordonnées des chefs de division des personnels en département (DPE - premier degré)

- 08 | dp08@ac-reims.fr | 03.24.59.71.67
- 10 | drh10@ac-reims.fr | 03.25.76.22.53 (suivi du dossier PES : Mme Duquesnoy)
- 51 | dp51@ac-reims.fr | 03.26.68.61.01
- 52 | ce.dirh52@ac-reims.fr | 03.25.30.51.40

Division des personnels d'enseignement, d'éducation et psychologues (DPE - second degré)

DPE 1 | chaires supérieures, agrégés, certifiés, enseignants du 2nd degré affectés dans le supérieur ce.dpe1@ac-reims.fr | 03.26.05.69.23 Biotechnologie | coordination ingénierie de formation | économie et gestion | esthétique | hôtellerie | informatique et gestion | lettres classiques | lettres modernes | mathématiques | physique appliquée | sciences économiques et sociales | sciences de la vie et de la terre | sciences physiques | STI | STMS | technologie | philosophie | arts plastiques

DPE 2 | agrégés, certifiés, PEGC ce.dpe2@ac-reims.fr | 03.26.05.69.20 Allemand | anglais | documentation | éducation musicale | EPS | espagnol | histoire-géographie | italien | langues rares

DPE 3 | ce.dpe3@ac-reims.fr | 03.26.05.20.26 PLP, CPE et psychologues de l'Éducation nationale

DPE 5 | enseignement privé - tous grades 2nd degré ce.dpe5@ac-reims.fr | 03.26.05.69.29



Ma formation universitaire

Service scolarité des stagiaires de l'Inspé :

- Céline Adloff (accueil téléphonique du lundi au vendredi 8h15-12h30 / 13h45-16h45) 03.26.50.59.59 | inspe-scol.du@univ-reims.fr

Coordination de la formation des PFS Éducation nationale

Premier degré : PES

- **08** - Antoine Perardelle antoine.perardelle@ac-reims.fr 03.24.59.71.51
- **10** – Nathanaëlle Paris-Le-Clerc nathanaelle.paris-le-clerc@ac-reims.fr 06.13.98.13.80
- **51** – Pôle pédagogique pole-pedagogique51@ac-reims.fr 03.26.69.07.60
- **52** – Benoit Deparpe benoit.deparpe@ac-reims.fr 03.25.30.51.35

Second degré :

- coordination de la formation des PFS

Aude Soler | pfs@ac-reims.fr | 03.26.05.69.67

Les centres d'information et d'orientation (CIO)

Il existe 9 centres d'information et d'orientation dans l'académie de Reims.

Service de l'accompagnement des personnels et de l'évolution professionnelle [SAPEP]

Coordonnatrice académique du réseau RH de proximité : Catherine Bernaert
03.26.05.20.76 | sapep@ac-reims.fr

Pour prendre un rendez-vous avec un conseiller RH de proximité, connectez-vous sur l'intranet Partage > Portail Arena > Structure et personnels > EVOLPRO

Correspondant handicap académique
03.26.05.68.47 | correspondant-handicap@ac-reims.fr

Aides et droits



L'aide aux transports pour les déplacements domicile-travail

Contacter le service gestionnaire :

ce.drh@ac-reims.fr

La prise en charge des frais dans le cadre d'une mission

Contacter le service gestionnaire : daf2@ac-reims.fr

Prestations d'action sociale

Pour transmettre votre dossier de demande de prestation d'action sociale et pour toute question relative à la gestion de ce dossier de prestation : daf2@ac-reims.fr ou 03.26.05.68.68 | 03.26.05.69.95

Service social des personnels

Pour rencontrer une assistante sociale des personnels > prendre rendez-vous par téléphone ou par mail :

- Ardennes | Annie Boron | 03.24.59.71.55
  aspersonnels08@ac-reims.fr
- Aube | Reine-Rose Fournel | 03.25.76.22.34
  aspersonnels10@ac-reims.fr
- Marne (secteur Châlons-en-Champagne et sud du département) | 03.26.68.61.23
  aspersonnels51sud@ac-reims.fr
- Marne (secteur Reims et nord du département) | 03.26.05.99.45
  aspersonnels51nord@ac-reims.fr
  Haute-Marne | 03.25.30.51.08
  aspersonnels52@ac-reims.fr

Environnement culturel et éducatif

Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC)
Adeline Stoffel | secrétariat : 03.26.05.68.37 | ce.ac@ac-reims.fr

Coordonnateurs départementaux

- DSDEN de la Marne : Céline Urbain pour le 2d degré | Régine Gauthier pour le 1er degré | 03.26.68.61.31
- DSDEN des Ardennes : Caroline Grosselin pour le 2d degré | 03.24.59.71.86
- DSDEN de l'Aube : Thierry Hidalgo et Céline Lesigne pour le 2d degré | 03 51 59 10 44 | Stéphanie Gillis et Adeline Pochard pour le 1er degré | 03.51.59.10.42
- DSDEN de la Haute-Marne : Carole Menigoz-Vazquez | 03.25.30.51.05

Mes outils numériques



En cas de problème :

- connectez-vous dans l'intranet académique, puis sur le centre de service Krist@l
- ou, si vous avez perdu votre identifiant académique et/ou votre mot de passe, rendez-vous dans la rubrique personnel / assistance du site académique :

> https://www.ac-reims.fr/assistance-informatique

Partenaire

FCPE, Fédération des conseils de parents d'élèves

- Académie de Reims, présidente fcpe.champagne-ardenne@laposte.net
- Ardennes | pas de FCPE dans le département
- Aube | fcpe10@orange.fr
- Marne | fcpe.cdpe@wanadoo.fr
- Haute-Marne | fcpe52@laposte.net

PEEP, Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public

- Ardennes | pas de PEEP dans le département
- Aube | asso-peep.troyes@wanadoo.fr
- Marne | adpeep51@wanadoo.fr
- Haute-Marne | peep.chaumont.52@wanadoo.fr

Les associations agréées

> liste académique des associations agréées



Acronymes

- AIP : Aide à l'installation des personnels
- C2i2e : Certificat Informatique et Internet niveau 2
- CAPET : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique
- CBi : Carnet de Bord informatisé
- CESU : Chèque emploi service universel
- CIO : Centre d'Information et d'Orientation
- CIV-AIE : Aide à l'installation et à l'équipement
- CPE : Conseiller principal d'éducation
- CPIS : Connaissance des publics et des institutions scolaires
- DAAC : Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
- DPE : Division des personnels d'enseignement
- DSDEN : Directions des services départementaux de l'Éducation nationale
- DIU : Diplôme inter-universitaires
- EAFC : École académique de la formation continue
- ENT : Espace numérique de travail
- FCPE : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves
- IA-IPR : Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional
- IEN CCPD : Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de circonscription du premier degré
- IEN ET/EG : Inspecteur de l'Éducation nationale de l'enseignement technique et de l'enseignement général
- IFF : Indemnité forfaitaire de formation
- IGN : Institut géographique national
- INSEE : Institut national des statistiques et des études économiques
- INSPÉ : Institut supérieur du professorat et de l'éducation
- M2E : Master Enseignement et Éducation
- MEEF : Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation
- MGEN : Mutuelle générale de l'Éducation nationale
- NUMEN : Numéro d'identification éducation nationale
- PEEP : Association Parents d'Elèves de l'Enseignement Public
- PFS : Professeur fonctionnaire stagiaire
- PIAL : Pôle inclusif d'accompagnement localisé
- PLP : Professeur de lycée professionnel
- RAF : Responsable académique de formation
- REP : Réseau d'éducation prioritaire
- RH : Ressources humaines
- SEN : Systèmes électroniques numériques
- SPS : Service de la prospective et des statistiques
- STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- UFR : Unité de formation et de recherche
- URCA : Université Reims Champagne-Ardenne

© Rectorat de l'académie de Reims

Édition : juillet 2026

Directeur de la publication : Vincent STANEK

Conception : Cabinet, direction de la communication

Crédits photographiques :
Enzo Tedeschi, rectorat de l'académie de Reims, MENJ



ACADÉMIE
DE REIMS

Liberté
Égalité
Fraternité